

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 550 approuvant et rendant exécutoire le rôle des contributions directes dans le Cercle de Dikhil

n° 550

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé et rendu exécutoire. le rôle des Contributions directes désigné ci-après : CERCLE. DE DIKHIL — EXERCICE 1959 — Rôle supplémentaire n° 1 de la Contribution des Patentes comprenant sept articles arrêtés à la somme de : quinze mille huit cent quarante franes (15.840 frs).

Art. 2

— Il est joint aux contribuables dénommés dans ledit rôle, leurs représentants ou ayants-cause-d'acquitter les sommes y contenues à peine d'être contraints par les voies de droit.

Art. 3

— Le Ministre des Finances et le Trésorier-Payeur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et:par délégation :L'Administrateur en Chefchargé de l'expédition des Affaires courantesdu Secrétaire Général,Guy FÉNARD.